



Règlement 2015 du Challenge du Cantal

Minimes – Cadets

Article 1 : Ce challenge mis sur pied par le Comité Départemental Cycliste du Cantal, pour les catégories Minimes et Cadets a pour objectif de promouvoir la pratique du cyclisme sur route chez les jeunes.

Article 2 : Seuls peuvent y participer les licenciés Minimes et Cadets titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Cyclisme.

Article 3 : Ce Challenge prend en compte la totalité des épreuves Minimes et Cadets sur route organisées dans le cantal, y compris les Championnats Départementaux et les Championnats Régionaux.

Article 4 : Pour prétendre au classement les cadets doivent participer à 10 épreuves minimum. Seuls les 12 meilleurs résultats seront pris en compte pour établir le classement du Challenge.

Pour prétendre au classement les minimes doivent participer à 8 épreuves minimum. Seuls les 10 meilleurs résultats seront pris en compte pour établir le classement du Challenge.

Article 5 : Les classements par catégorie seront établis par addition de points acquis dans les épreuves retenues selon le barème suivant :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points	40	30	25	22	20	18	16	14	12	10	8	8	6	6	5	5	2	2	1	1

Pour toutes les épreuves, la place retenue est la place réelle obtenue en course (par exemple : le coureur qui termine 4^{ème} de la course et 1^{er} cantalien marque 22 points et non 40.)

Le coureur totalisant le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge.

En cas d'ex aequo, c'est le plus grand nombre de participation aux épreuves qui départagera les coureurs

Article 6 : Pour le prix d'ouverture, le barème de points suivant sera appliqué :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Points	20	15	12.5	11	10	9	8	7	6	5	4	4	3	3	2.5	2.5	1	1

Pour ces épreuves, la place retenue est la place réelle obtenue en course (par exemple : le coureur qui termine 4^{ème} de la course et 1^{er} cantalien marque 11 points et non 20.)

CADETS :

28 février	Prix d'ouverture	Vézac	A.C.V.A
15 mars	Prologue René Issiot	Sansac-de-Marmiesse	V.C. Sansac-Arpajon
28 mars	1 ^{ère} étape du Tour du Cantal	St Mamet la Salvetat / Lacapelle del Fraisse	V.C.S.A / V.C. Maurs
06 avril	Prologue de la Raymond Serrat	Mauriac	V.C Mauriac
25 avril	2 ^{ème} étape du Tour du Cantal	Ruynes en Margeride / Cézens	A.C.V.A / V.C.P.S.F
08 mai	Championnats du Cantal	?	A.C.V.A
09 mai	CLM De la Bertrande	St Projet de Salers-St Chamant	A.C.V.A
30 mai	3 ^{ème} étape du Tour du Cantal	Riom-ès-Montagnes / Lagnac	U.C.V.S / U.C.R.M
07 juin	Championnats d'Auvergne	?	
21 juin	Prix de la municipalité	St Flour	V.C.P.S.F
05 juillet	Prix de la municipalité	Cros de Montvert	A.C.V.A
11 juillet	4 ^{ème} étape du Tour du Cantal	Ally / Ally	V.C.M / U.C.A
01 août	Prologue du Super Challenge	Reilhac	A.C.V.A
05 août	Prologue Marcolès	Marcolès	V.C Maurs
15 août	Souvenir C. Rouffiac	St Flour	V.C Pays de St Flour
16 août		Ytrac	A.C.V. Aurillac

MINIMES :

28 février	Prix d'ouverture	Vézac	A.C.V.A
15 mars	Prologue René Issiot	Sansac-de-Marmiesse	V.C. Sansac-Arpajon
28 mars	Prologue du Tour du Cantal Cadets	Saint Mamet la Salvetat	V.C Sansac-Arpajon
19 avril	Prix de la Jeunesse	Giou-de-Mamou	V.C Sansac-Arpajon
02 mai	Prix de la Municipalité	Sourniac	V.C Mauriac
08 mai	Championnats du Cantal	?	A.C.V.A
09 mai	CLM De la Bertrande	St Projet de Salers-St Chamant	A.C.V.A
07 juin	Championnats d'Auvergne	?	
21 juin	Prix de la municipalité	St Flour	V.C.P.S.F
25 juillet	Prix de la Municipalité	Drugeac	V.C Mauriac
05 août	Prologue Marcolès	Marcolès	V.C Maurs
15 août	Souvenir C. Rouffiac	St Flour	V.C Pays de St Flour
20 septembre	Souvenir Alfred Rancilhac	Montchamp	V.C P. S.F

Article 7 : La participation des minimes et des cadets lors de CLM est réglementée :

La distance maximum pour les minimes est de 10 km

La distance maximum pour les cadets est de 15 km

Article 8 : Les récompenses, sous forme de bons d'achat, seront remises aux **5 premiers** de chaque catégorie lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental, en fin de saison.

Les coureurs récompensés devront être présents lors de cette Assemblée Générale du Comité Départemental Cycliste du Cantal. (sauf en cas de force majeure).

Tout litige ou contestation concernant ce challenge sera réglé par le Comité Directeur du Comité Départemental Cycliste du Cantal.

Après chaque épreuve, il est impératif d'envoyer copie de l'état des résultats de tous les coureurs au responsable du Challenge et à la Secrétaire du Comité Départemental, par mail ou par courrier :

Monsieur ARNAUD Yves 21, Rue de Château St Etienne 15000 AURILLAC yvesetlaurence@wanadoo.fr 06.82.98.09.42	Mademoiselle MALGOUZOU Valérie La Prugne 15130 GIOU-DE-MAMOU valerie.malgouzou@orange.fr 06.85.87.07.58
---	--